



Les réservistes militaires : des professionnels doublement utiles !

Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, collaborateurs efficaces et réactifs au sein des entreprises françaises, sont également réservistes militaires. Deux fois citoyens, ils allient parfaitement leur vie professionnelle à leur démarche citoyenne au sein de la réserve.

Chefs d'entreprise, soutenez-les ! Ces réservistes font partie de vos collaborateurs ou gagneraient à le devenir !

À travers leur expérience dans l'institution militaire, ils ont développé des savoir-faire et des savoir-être qui contribuent ou contribueront au bon fonctionnement de votre entreprise (**réactivité, adaptabilité, esprit d'équipe, sang-froid, gestion de crise...**). Le MEDEF, la CGPME et les CCI ont déjà fait ce constat et s'associent activement à la promotion de la réserve.

Le ministère de la Défense a par ailleurs mis en place des conventions avec de nombreuses entreprises (ex : L'Oréal, Capgemini, Thales, La Poste, Alcatel ainsi que de nombreuses PME et administrations...) qui sont devenues « **partenaires de la défense nationale** ». Ces entreprises qui emploient des réservistes et facilitent cette démarche citoyenne bénéficient alors d'aides à la formation, de crédits d'impôts, etc.

Si vous ne l'avez pas encore fait, la Journée nationale du réserviste (15 mars 2012) sera l'occasion de vous renseigner. Venez nombreux !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Conseil supérieur de la réserve militaire :
www.defense.gouv.fr/reserves